

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 249, 2^e Rue
- 175 – 195, 34^e Avenue

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 687 475

Adresse civique : 249, 2^e Rue

Demande: C-2025-02311

- Règlement de zonage numéro 529, Article 4.5.4 – Calcul : Marge de recul avant du bâtiment « A » + marge de recul avant du bâtiment « B » / 2

Nature et objet : Réduire la marge avant à 4,90 m au lieu de 5,30 m.

2. Identification du site concerné :

Lots numéros : 1 685 765, 1 686 443

Adresse civique : 175-195, 34^e Avenue

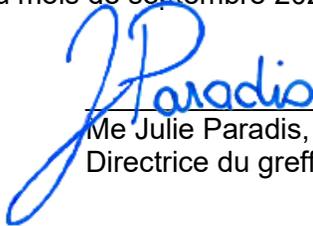
Demandes: C-2025-00691 et 2025-00692

- Règlement de zonage numéro 529, Article 4.3, Façade principale sur rue

Nature et objet : Localiser les portes d'entrée des bâtiments à l'arrière et donnants directement sur l'aire de stationnement au lieu d'être en façade.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 15^e jour du mois de septembre 2025.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques